

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er août 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 234

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement avant le 31 décembre 2020 un rapport sur les moyens nécessaires pour développer une véritable recherche sur les causes de l'infertilité et mettre au point de réelles thérapies de restauration de la fertilité.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On constate que l'AMP s'est développée ces dernières années au détriment d'une réelle recherche sur les causes de l'infertilité, de la prévention et la recherche de réelles thérapies de restauration de la fertilité.

Dans le rapport d'information sur la révision des lois de bioéthique, le rapporteur estimait « qu'à côté du recours à l'AMP, il importe d'encourager la recherche sur l'infertilité. »

Aussi, est-il urgent de remédier à cette situation.